

LE BLEUET



*Volume 19
Septembre 2006*

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à vous tous, productrices et producteurs de bleuets !

La récolte 2006 vient de se terminer et aux sourires des producteurs que j'ai rencontrés je peux constater que cette récolte fut merveilleuse. On sait déjà quelle est plus abondante grâce aux nouvelles superficies développées ainsi qu'à l'augmentation du rendement à l'acre en comparaison à l'année 2001. La relation avec les acheteurs est harmonieuse et nous espérons que cela continuera pour le plus grand bien de chacun de nous. La plupart parmi vous sont à effectuer leurs travaux d'automne, alors n'hésitez pas à consulter le Club Conseil et les spécialistes du domaine du bleuet. Au plaisir de vous rencontrer !

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Deux mois se sont écoulés depuis ma nomination ici au Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec. J'ai pu prendre connaissance des différents dossiers dont ceux de recherche & développement et de la production, ce qui m'a permis également de me rapprocher des différents intervenants de ce milieu.

Concernant la récolte 2006, le SPBQ a appris de source crédible, que celle-ci est presque entièrement déjà vendue.

CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Une compagnie de transformation de bleuets a approché le SPBQ pour signer une convention de mise en marché. Cette dernière se nomme Rainbow Farm et se situe en Nouvelle-Écosse. Des démarches auprès de la Régie des marchés agricoles furent effectuées quant à la faisabilité d'un nouvel acheteur. Après les vérifications juridiques nécessaires et l'élaboration de cette nouvelle convention, la Régie a approuvé cette dite convention entre le SPBQ et Rainbow Farms.

COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONALE

À la suite d'échanges avec les intervenants dans le domaine de la culture du bleuët dans notre région, la Coopérative de Développement Régionale a constaté que les coopératives oeuvrant dans ce domaine vivent des problématiques qui leurs sont propres. C'est pourquoi la CDR organise une rencontre avec les représentants de chacune des bleuëtières coopératives. Cette rencontre aura lieu, le mercredi 11 octobre prochain, au Motel Auberge La Diligence de Dolbeau-Mistassini. Veuillez noter que moi, Daniel Simard, je serai présent à titre d'observateur ainsi que pour faire votre connaissance. Je me permettrai peut-être d'intervenir du fait de mon passé et de mon expérience au sein d'une coopérative pendant 14 ans.

INFORMATION BLEUËT

J'aimerais vous faire part de certaines recherches que j'ai trouvées sur le bleuët. Vous savez sûrement que le bleuët est le fruit le plus riche en antioxydants et bénéfique pour la santé. La mesure qui est employée est l'indice TAC, ce qui veut dire en anglais Total Antioxydant Capacity : (capacité antioxydante totale). Cette mesure indique l'activité antioxydante globale, c'est-à-dire sa capacité à neutraliser les radicaux libres dans l'organisme humain. L'échelle d'évaluation est de 0 à 14 000 umol (micromole). Selon cette étude, l'indice TAC du bleuët cultivé est de 9 019 umol tandis que celui du bleuët sauvage est de 13 427 umol. Pour en savoir plus sur les bienfaits du bleuët, consulter les sites internet suivants : www.passeportsante.net et www.wildblueberries.com.

DÉLÉGATION JAPONAISE

Le 10 août dernier, le SPBQ recevait une délégation japonaise organisée par WBANA Canada. Cette délégation composée de huit personnes incluant deux grands chefs cuisinier réputés dont l'un qui anime une émission de télévision composée d'un auditoire de dix millions de téléspectateurs. Était aussi présents trois journalistes japonais qui couvrent divers événements du domaine alimentaire et culinaire, et ce dans différents magazines du Japon. Un représentant de la firme de communication WBANA Canada basée au Japon était également présent ainsi qu'un important acheteur japonais provenant de la Californie, aux États-Unis, dont le volume d'achat est de dix millions de livres de bleuëts annuellement. Finalement, Néri Vautour, de WBANA Canada dirigeait la mission.

Cette journée fut très chargée et appréciée par tous. Un tour d'horizon des différentes étapes de la cueillette jusqu'à la transformation du bleuët a été effectué. En terminant, permettez-moi de remercier la Bleuëtière Coopérative Ticouapé, le CAFN, La Magie du Sous-Bois, Les Bleuëts Mistassini ainsi que Les Bleuëts Sauvages du Québec pour leur hospitalité.

LES PÉTROLES BELZILE

Nous vous faisons parvenir une offre de rabais chez Les Pétroles Belzile, s'adressant aux membres du SPBQ. Les rabais sont les suivants :

- 2% sur l'essence sans plomb et super sans plomb;
- 4% sur les lubrifiants Ultramar;
- 5% sur le diesel clair;
- 5% sur l'huile à chauffage;
- 5% sur le diesel coloré;
- 5% sur le propane en bombone.

Afin de bénéficier de ces rabais, chaque membre devra faire une demande d'ouverture de compte et respecter les conditions de paiement.

COLLOQUE WBANA CANADA

Un colloque de WBANA Canada se tiendra les 26 et 27 octobre prochain à Moncton au Nouveau-Brunswick. Ce sera l'occasion de rencontrer les intervenants de cette association et aussi de prendre connaissance des travaux faits sur la recherche bénéfique du bleuets ainsi que de valider la stratégie de marketing de WBANA Canada.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le dépôt de la demande de soutien financier pour le projet « Un portrait des eaux souterraines et des milieux écologiques aquifères » en support à la production de bleuets au Saguenay-Lac-St-Jean, coordonnée par l'UQAC, a été refusé par le CDAQ. La principale raison de ce refus est la proximité des eaux de surface entourant les bleuetières. Nous croyons que le comité d'évaluation du CDAQ a mal évalué l'étendue des bleuetières et que certaines d'entre elles se retrouvent éloignées de ces eaux de surface. Le projet sera donc peut-être redéposé avec certaines spécifications. Ce dossier reste à suivre !

TAXES FONCIÈRES

N'oubliez pas qu'il vous reste moins de 60 jours, soit jusqu'au 30 novembre prochain pour faire parvenir votre demande de remboursement de taxes foncières agricoles pour les années 2006 et 2007. À cet effet, nous avons joint en annexe un document d'information.

INFORMATIONS GÉNÉRALES MRC

Avis à tous les producteurs qui veulent agrandir leurs bleuetières. Il est à noter qu'en-dessous de 4 hectares de superficie vous n'êtes pas obligés de vous prévaloir d'un permis, sauf si les bleuetières concernées se situent sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, où vous devez obtenir une certification du potentiel bleuet d'un agronome afin de demander un permis à votre municipalité ou directement à la MRC Maria-Chapdelaine.

La MRC Domaine-du-Roy et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont à estimer les potentiels bleuet sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) cet automne. À noter qu'il s'ensuivra cet hiver ou au printemps des appels d'offres publics.